

DEFINITION DE FONCTION	
-------------------------------	--

Intitulé de la fonction :	Ouvrier Paysagiste qualifié O4 – Création
----------------------------------	-------------------------------------------

NOM du titulaire :	
---------------------------	--

N+1 :	Chefs d'équipe
--------------	----------------

Mission générale :

- ✓ Réalise l'ensemble des travaux de création à partir de directives générales,
- ✓ Peut être détaché sur des travaux d'entretien,
- ✓ Polyvalent dans l'exécution des tâches fixées,
- ✓ Transmission de l'expérience professionnelle,
- ✓ Autonome dans l'organisation de son travail
- ✓ Utilisation de petits engins et de matériel spécialisé
- ✓ Possibilité d'encadrement d'un Ouvrier Paysagiste en cas de dédoublement d'équipes. Dans ce cas, réalisation des missions propres au chef d'équipe :
 - Savoir motiver son équipe au quotidien
 - Gérer et régler les conflits mineurs
 - Rendre compte des conflits majeurs
 - Etre capable de renseigner ou d'informer le client sur l'évolution de chantier
 - S'adapter aux aléas et changement d'activité
 - Respecter et faire respecter les consignes de fonctionnement et de sécurité en vigueur
 - Gérer les tâches administratives (fiches de travail, relevés d'heures à valider, bons de réception, ...)

Activités / responsabilités :

1. RESSOURCES HUMAINES / SAVOIR ETRE :

- Savoir travailler en équipe, s'intégrer dans une équipe, s'adapter à toute nouvelle équipe
- Savoir alerter son Chef d'Equipe en cas de problème
- S'adapter aux aléas et changement d'activité
- Respecter et faire respecter les consignes de fonctionnement et de sécurité de l'entreprise sur chaque chantier
- Respecter et faire respecter les règles et les consignes liées au comportement régies par l'entreprise et sur les chantiers

2. MISSIONS / SAVOIR FAIRE :

- Pelouse
- Plantation des végétaux
- Pavage, dallage
- Maçonnerie paysagère
- Escalier
- Enrochement
- Clôtures
- Bordures
- Réseaux
- Arrosage automatique
- Terrassement
- Rangement et nettoyage du chantier et des outils
- Travaux en hauteur possible
- Conduite d'engins (tracteur, mini pelle, chargeur, ...)

3. ORGANISATION DE TRAVAIL :

- Horaires d'été et horaires d'hiver
- Possibilité de travail le samedi
- Au départ du siège de l'entreprise, utilisation des véhicules de société pour se rendre sur les chantiers

Les tâches et fonctions ne présentent ni un caractère exhaustif ni un caractère définitif et sont susceptibles d'évolution en fonction de la politique générale de la société.

Le

Pour la société

GONTHIER Christophe

Le salarié